



ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE"
Association loi de 1901

ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mil Vingt Cinq
Le 22 juin, à 10 h.

Les membres de l'Association ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE" dont le siège social est situé à Nanterre (92), au 81 rue de Maréchal Joffre, se sont réunis dans les locaux de la Maison du Barreau située au 2 rue de Harlay, 75001 Paris.

Préalablement à l'Assemblée, il avait été remis à tous les membres, l'ordre du jour ainsi que le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier .

La séance est ouverte à 10 h.

A l'unanimité, Nathalie JAUFFRET est nommée Présidente de l'Assemblée.
Laurent CHARBONNIER est désigné Scrutateur.
Joël SIWOSCHINSKY accepte les fonctions de Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Nathalie JAUFFRET constate et déclare que, par application des dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer, chaque membre ayant été régulièrement convoqué ou régulièrement représenté par pouvoir déposé sur le bureau.

Comme l'atteste la feuille de présence déposée sur le bureau et régulièrement émarginée, 469 membres ont été convoqués, dont 58 sont présents, 168 représentés

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du rapport moral du Président,
- Présentation du rapport financier du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce,
- Approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31/12/2024,
- Quitus au Président et au Trésorier,
- Affectation du résultat,
- Election d'un tiers du Conseil d'Administration,
- Questions diverses

La Présidente ouvre la séance et présente ensuite en détails son rapport moral pour l'année 2024 approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 6 mai 2025 .Elle invite ensuite le Trésorier à poursuivre.

Gilles MOUTERDE commente l'ensemble de son rapport financier et indique que l'exercice social, clos le 31 décembre 2024, fait apparaître un résultat annuel d'un montant de 806 € pour l'exercice 2024 grâce à un don de parts sociales de 5 596 €.

Il précise que le dernier Conseil d'administration du 6 mai 2025 a approuvé, à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur Yves PASCAULT, Commissaire aux Comptes de l'association présente ensuite son rapport général certifiant notamment que « les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir répondu à toutes les questions qui sont posées sur leurs rapports et les comptes, la Présidente et le Trésorier mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés approuve le rapport moral de la Présidente et le rapport financier du Trésorier de l'année 2024.

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuvés par le Conseil d'Administration du 6 mai 2025, approuve le bilan et le compte de résultat faisant apparaître un résultat annuel d'un montant de 806 € pour l'exercice 2024 grâce à un don de parts sociales.

L'Assemblée Générale des Associés donne quitus a la Présidente et au Trésorier pour la bonne exécution de leur mission et de leur gestion à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qui s'élève à la somme de 806 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La Présidente informe ensuite les membres de l'Assemblée de son souhait de ne pas se représenter a ce son poste après presque 10 ans de travail.

Au sein du Conseil d'Administration, Alexandre PACHULSKI s'est proposé pour reprendre le poste de Président.

L'Assemblée Générale des Associés élit tous les deux ans le tiers du conseil d'administration.

Il y a quatre sortants :

- M. Philippe BOUVIER
- M. Laurent CHARBONNIER
- Mme Véronique TIENNOT
- Mme Michèle WEBER.

4 candidats se sont présentés :

- M. Arnaud CRETAINNE
- M. Laurent CHARBONNIER
- Mme Myriam MIMOUNI
- Mme Michèle WEBER.

Les quatre candidats se présentent aux membres de l'assemblée et expliquent les raisons de leurs candidatures.

Alexandre PACHULSKI présente la candidature de M. Arnaud CRETAINNE.

Sont nommés au poste d'administrateur d'AMTM pour une durée de 6 années :

- M. Arnaud CRETAINNE
- M. Laurent CHARBONNIER
- Mme Myriam MIMOUNI
- Mme Michèle WEBER.

Les 4 candidats désignés ci-dessus sont élus au conseil d'administration pour 6 ans.

La Présidente passe ensuite aux questions diverses et répond à plusieurs questions émises par les membres de l'assemblée.

La Présidente propose de passer à la présentation d'un diaporama évoquant les dernières actions au Népal et en Inde d'une part et les manifestations organisées par AMTM en France d'autre part.

La Présidente commente les photos et répond aux questions qu'elles soulèvent.

La séance est levée à 14h et une collation est offerte aux participants de cette assemblée générale. De tout ce que dessus, il a été dressé, en deux exemplaires, le présent procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire.

FAIT A NANTERRE, LE 22 JUIN 2025

La Présidente



Nathalie JAUFFRET

Le Secrétaire



Joël SIWOSCHINSKY